

## L'habilitation d'OSAC étendue.

**A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, l'habilitation d'OSAC (arrêté du 9 novembre 2015) est étendue à la délivrance, à l'approbation des évolutions, au maintien, à la suspension et au retrait de l'ensemble des agréments des organismes agréés Part 145, Part 147, Part 21G, Part M/F.**

Afin de réduire les délais d'instruction des dossiers et dans le cadre de la simplification administrative, la DGAC a décidé d'étendre l'habilitation d'OSAC à l'ensemble des agréments. Pour cela, la DGAC a demandé à OSAC de mettre en place de nouvelles procédures d'approbation et s'est assurée de leur efficacité.

Le processus d'approbation simplifié mis en œuvre depuis novembre 2014 lors de l'extension de l'habilitation à la signature des agréments des Organismes de Gestion du Maintien de la Navigabilité (CAMO\*) s'applique donc désormais à tous les agréments relatifs à la navigabilité.

Rappelons que l'habilitation d'OSAC couvre aussi les agréments de Structures Reconnues d'Entretien (SRE) et les agréments de production nationaux et qu'OSAC peut désormais approuver les habilitations des examinateurs de qualification de type, les cours de formation à la maintenance ainsi que les formations en cours d'emploi et leurs amendements.

En lui transférant la signature des certificats de tous les agréments, la DGAC confirme sa confiance dans l'organisation d'OSAC qui s'engage à poursuivre la mise en œuvre de mesures d'amélioration continue afin de garantir sa qualité de service.

\* CAMO : Continuing Airworthiness Management Organisation = OGMN : Organisme de Gestion du Maintien de la Navigabilité,

---

### **A propos d'OSAC**

*OSAC, filiale du groupe Apave, est habilitée par arrêté ministériel à exercer des missions d'expertise, d'instruction, de contrôles et de vérifications et à délivrer des documents relatifs à la navigabilité. OSAC intervient soit en tant que partie de l'Autorité, soit par délégation, soit en sous-traitance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.*

---

### **Contact Presse :**

Nadia Robert, Responsable de la Communication

Tél : 01 41 46 10 73 / 06 28 93 09 50

[nadia.robert@osac.aero](mailto:nadia.robert@osac.aero)